

AVIS DE PASSAGE



Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la distribution des bacs poubelles individuels pour les ordures ménagères nos livreurs se sont présentés à votre domicile ce jour pour vous livrer votre bac.

Nous sommes passés en date du :

Afin de vous équiper de votre bac correspondant à vos besoins, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre à l'une des permanences suivantes afin de retirer votre bac, par vos propres moyens :

La Haye-Pesnel - du 12 au 30 mars 2024

Du mardi au vendredi de 11 h à 14 h 30 et de 15 h 30 à 19 h Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Bâtiment communal - Rue du Champ de foire

Cérences - du 2 au 13 avril 2024

Du mardi au vendredi de 11 h à 14 h 30 et de 15 h 30 à 19 h Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h Services techniques - Rue de l'Epinay

Si vous ne pouvez pas vous déplacer à ces dates, merci de bien vouloir remplir et signer le pouvoir ci-dessous et le transmettre à la tierce personne que vous aurez désignée pour récupérer votre bac en votre nom.

RAPPEL: L'UTILISATION DU BAC SERA OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1ER MAI 2024!

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération. ESE, entreprise mandatée par COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE & MER

Granville
Terre & Mer Communauté de Communes

POUVOIR



Je, soussigné, M./Mme		
Domicilié au (adresse complète)		
ers. au foyer :		
□ Résidence principale □ Résidence secondaire / □ Propriétaire □ Locataire		
Autorise M. Mme :		
Signature		
-		

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération. ESE, entreprise mandatée par COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE & MER.

Un doute, une question?

② 02 33 91 92 60

── servicedechets@granville-terre-mer.fr